
Nombre de membres en exercice: 11	Séance du 15 septembre 2017
Présents : 7	L'an deux mille dix-sept et le quinze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 15 septembre 2017, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Jean-Luc BROUSSAL, André CASTANIER, Olivier MOLENAT, Odile DEVEZ, Joël TERRIER, Philippe VIGNAL, Claude TEIL
Votants: 7	Représentés: Excuses: Nicole REY, Monique SANCHEZ, Audrey SIBOT, Jérôme HERCOUET Absents: Secrétaire de séance: André CASTANIER

Objet: Natura 2000 : demande subvention 2018 - 2017 24

Dans le cadre des animations liées au site Natura 2000 " Vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs" , le maire expose au conseil municipal que cette mission (animation, coordination et suivi) est estimée à 10020 € HT € (12024 € TTC) pour 2018.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte d'inscrire au budget la somme de 12 024 € TTC correspondant à l'animation du site lié à Natura 2000 pour l'année 2018.
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat et de l'Europe au titre du Programme de Développement Rural Rhône Alpes 2014-2020
- Accepte le plan de financement comme suit : subvention d'investissement : 50% HT FEADER soit 5010 € et 50% HT plus TVA ETAT soit 7014 €
- Autorise le maire à signer tous documents découlant de cette décision.

Objet: TRAVAUX VOIRIE 2017 : choix de l'entreprise - 2017 25

Monsieur le Maire rappelle les délibérations en date du 14 avril et 09 juin 2017 sollicitant Cantal Ingénierie et Territoires pour la maîtrise d'oeuvre du projet de voirie 2017 ,estimé à 102 725.50 HT , et l'autorisant à créer un groupement de commandes avec la commune de Montmurat pour la réalisation de ces travaux.

Il donne lecture du rapport de jugement des offres après négociation établi par CIT et la commission d'Appel d'offres : 4 entreprises ayant répondues :

EUROVIA : 164 253.88 € HT
EATP : 178 060.14 € HT
COLAS : 177 966.87 € HT
DAUDE : 153 229.93 € HT

et estimant que l'Entreprise DAUDE,pour un montant de 153 229.93 € HT présente la réponse économiquement la plus avantageuse aux besoins recensés.

Après délibération , le conseil municipal :

- Entérine la décision de la commission d'appel offres et CIT à savoir :
L'Entreprise DAUDE,pour un montant de 153 229.93 € HT
- Autorise le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces découlant de cette décision

Objet: VENTE PORTION CHEMIN A U TAYRAC - 2017 26

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur TERRIER Stéphane , domicilié à Calvinet sollicitant la collectivité afin d'acquérir un chemin rural , au lieu dit Le tayrac.
En effet Mr TERRIER Stéphane est propriétaire des parcelles A 959;444 et 445 contigues sur la partie gauche du chemin .

Après avoir consulter le plan et en avoir délibéré , le conseil municipal :

- Accepte la vente d'un ancien chemin rural au lieu- dit Le Tayrac au profit de Monsieur TERRIER Stéphane
- Dit que les frais d'acte de notaire et géomètre seront à la charge du demandeur

-Autorise le maire à entreprendre toutes démarches utiles relatives à l'enquête publique en vue de cette aliénation et du déclassement de cette voie communale.

Objet: vente portion chemin rural à Aurières - 2017 27 BIS

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Monsieur MARRE Daniel, domicilié à Aurières , souhaitant acquérir la portion de chemin rural longeant la parcelle 1033 lui appartenant .Il souligne que cette portion est désaffectée depuis de nombreuses années.

Après avoir consulté le plan et en avoir délibéré , le conseil municipal :

- Accepte la vente d'une portion d'un chemin rural au lieu- dit Aurières située entre les parcelles 812 et 1033 au profit de Monsieur MARRE Daniel
- Dit que les frais d'acte de notaire et géomètre seront à la charge du demandeur
- Autorise le maire à entreprendre toutes démarches utiles relatives à l'enquête publique en vue de cette aliénation et du déclassement de cette portion de voie communale.

Objet: changement assiette chemin à Latrémolières - 2017 28

Monsieur le maire fait part de la demande de Madame COSTES, domiciliée à Latrémolières et souhaitant déplacer l'assiette du chemin jouxtant son habitation , celui ci étant trop étroit pour autoriser le passage d'engins agricoles. Ce chemin est situé entre les parcelles section C n° 982,59 et 58 et 40 d'un côté et 947 et 33 (MME Costes étant propriétaire des parcelles 947,982, 32,33,58 et 59).

En contrepartie elle propose de créer une nouvelle assise plus large en bordure des parcelles 947, 32 et 33.

D'autre part .Monsieur HERCOUET Jérôme , quant à lui , serait intéressé par l'acquisition de la portion du chemin partant du chemin cité précédemment et situé entre la parcelle 40 et les parcelles 58 et 980 (Mr HERCOUET est propriétaire des parcelles 40 et 980).

Après étude du plan cadastral , le conseil municipal :

- décide de modifier l'assise du chemin rural : cession du chemin rural situé entre les parcelles C 58,59,40 d'une part et 33 et 947 d'autre part au profit de Madame COSTES et de fixer la nouvelle assise en bordure des parcelles 947 , 32 et 33 lui appartenant.
- décide de vendre la portion du chemin située entre les parcelles 40 et 980 -58 au profit de Monsieur HERCOUET Jérôme.
- Dit que les frais de notaire et géomètre sont à la charge des demandeurs
- Autorise le maire à lancer la procédure d'enquête publique

Objet: proposition pour acquisition à La garenne - 2017 29

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que Monsieur Malbert, domicilié à Montredon souhaiterait vendre les parcelles 697 et 698 dont il est propriétaire . Celles ci sont situées au lieu dit La Garenne et sont d' une contenance respective de 1750 et 3760 M².

Le maire demande au conseil de faire une proposition en soulignant que la parcelle 698 , sous la Garenne , est très pentue et ne peut donc pas accueillir de construction.

Après délibération , le conseil municipal décide de faire la proposition d'achat pour ces 2 parcelles comme suit :

- parcelle 698 : 1 € le M²
- parcelle 697 : 5 € le M²

Objet: vente bien la bélonie - 2017 30

Monsieur le maire expose au conseil que Monsieur SEGARD, ,propriétaire d'une habitation au lieu dit La bélonie souhaiterait acquérir : - D'une part une petite partie de terrain située derrière sa maison en continuité de la parcelle 831 afin de faire une plus value pour la revente de celle ci . En effet aucun jardin ou espace vert ne sont affectés à cette habitation.

- D'autre part une portion de terrain constituant l 'entrée principale de son habitation : le plan cadastral montre que celle ci appartient à la commune .

Après délibération le conseil municipal :

- Accepte la cession de ces 2 portions de terrains au profit de Monsieur SEGARD
- Fixe le tarif à 0.25 € le M²
- Dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur
- Autorise le maire à signer tout acte découlant de cette décision.

Objet: Sentier découverte La Garenne : demande subvention Région et Département - 2017 31

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet de sentier pédagogique prévu sur le site de la Garenne : celui ci consiste à mettre en valeur ce site par une mise en place d'informations destinées à tous publics sans porter atteinte à l'intégralité des milieux naturels remarquables et aux qualités paysagères du site. Une étude , établie par le CPIE de Haute Auvergne permet à la commune d'estimer ce projet à 19560 € HT comprenant panneau de départ, tables de lecture, livrets de découverte, modules à faces tournantes et fléchages directionnels.

Après délibération le conseil municipal sollicite une participation du Conseil Départemental ainsi que du Conseil Régional afin de mener à bien cette opération

Objet: Sentier découverte La Garenne : choix supports informations - 2017 32

Monsieur le rappelle le projet du sentier de découverte concernant le site de la Garenne ainsi que l'estimation établie par le CPIE de Haute Auvergne et sollicite le conseil afin de définir le nombre de supports à mettre en place afin de répondre au mieux aux attentes d'informations de tous types de publics.

Après délibération , le conseil municipal décide de fixer comme suite le nombre de supports :

- 1 panneau de départ pour renseigner le visiteur sur le circuit
- 3 tables de lecture mettant en évidence les perspectives paysagères
- 2 modules rotatifs et Fiches numérisées ou seront présentées les principales espèces remarquables du site en matière de flore (Orchidées et autres espèces, arbustes , chênaie, pelouses sèches ...) et de faune .

D' autre part le conseil municipal décide de proposer une convention à Mr Lafon , propriétaire d'une partie du sentier, dans laquelle la commune s'engagerait ,en contrepartie, à effectuer un entretien régulier de celui ci .

DIVERS :

* **Projet d'enfouissement réseaux au Tayrac** : Suite à la demande d'alimentation Orange de la maison nouvellement construite de Mr Gratacap, Monsieur Terrier propose de faire une étude afin d'enfouir tous les réseaux (Orange et EDF) et de charger le Syndicat d'Energie de nous faire une estimation de ces travaux . Le réseau AEP pourra également être renforcé.

* **Rentrée scolaire 2017-2018** : Madame Deveze rend compte du conseil d'école de la rentrée scolaire : l'école de St Santin accueille 26 enfants : 15 Moyenne et grande section chez MME Monboisse et 11 CP et CE1 chez Mr Rouzières. Les temps d'Activités Périscolaires ont été renouvelés cette année , les activités proposées sont le cirque, la photo, le yoga, l'expression corporelle, théâtrale , arts plastiques et activités diverses).

* **Compte rendu réunion de conseil de St Santin Aveyron** : Mr le Maire donne lecture d'un courrier transmis par MME Couderc, l'informant de la décision du conseil municipal quant à l'occupation et l'entretien du stade Aveycant : celui-ci se prononçant pour "le retrait du mobil home et l'arrêt de l'activité de dépeçage sur le site sportif du stade Aveycant ", et estimant que les employés communaux de l'Aveyron effectuaient les travaux d'entretien les plus difficiles sur ce site, souhaitaient "qu'une rotation d'une année sur l'autre soit mise en place afin que chaque commune assume sa part de difficultés".

Après discussion, le conseil municipal:

- regrette tout d'abord le titre provocateur de l'article paru dans La dépêche "illustrant" le compte rendu de la dite séance du conseil municipal.
- Souhaite que la présence du mobil home situé près des vestiaires et l'activité cynégétique y afférent soient maintenus : accord de la mairie de l'Aveyron en 2013. D'autre part aucun frais liés à cette activité n'incombe aux collectivités.

- estime que les préoccupations actuelles sont plutôt l'état insalubre du terrain de sports (déjections de chiens qui doivent être ramassées avant les matches)
- ne souhaite pas modifier la convention liant les 2 communes concernant l'entretien du stade et ses abords : l'employé communal du Cantal effectue seul, non seulement la tonte du stade, mais l'entretien de tous les talus autour de celui-ci. A noter que l'entretien du stade demande une réactivité suivant les aléas climatiques ou les demandes des sportifs .

Par ailleurs le conseil municipal souhaite :

- se désolidariser de l'organisation du marché de Noël , estimant qu'il appartient aux associations de gérer ces manifestations
- ne plus intervenir dans la gestion du problème récurrent de la présence de chiens de Madame SORS dans l'enceinte du terrain de sports et sur la voie publique (agressions de promeneurs).

*** Compte rendu de l'Assemblée générale de Foot Cantal Sud :**

Monsieur Molénat Olivier , présent à cette assemblée, déplore le manque de joueurs présents ainsi que le manque de matches sur notre stade malgré les travaux effectués : réfection stade, éclairage

Depuis cette assemblée ,un planning de match a été communiqué, le conseil s'en réjouit et souhaite la pérennité de cette décision.

* le maire souligne que des problèmes récurrents liés à la divagation de chiens sont de plus en plus nombreux (Longpuech, Gratacap, La Garenne, Drulhes...). Il souligne qu'un arrêté interdisant la divagation de chiens a été pris et qu'il serait souhaitable que chacun soit responsable de ses animaux .